



# L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire



BUS



# INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes reste un enjeu pour l'ensemble de la société. Vie familiale, vie professionnelle, loisirs, sports, culture... tous les domaines sont concernés. Depuis quelques années, la Mission Égalité et Hospitalité de la Ville de Lyon opère un travail continu sur la prise en compte du genre dans l'aménagement urbain dont ce document rend compte. S'appuyant sur des exemples réalisés à Lyon, il se veut un outil pratique à l'intention de toutes les personnes susceptibles d'intervenir au cours d'un projet d'aménagement urbain.

Ce livret n'est pas un propos général sur le genre et la ville. Élaboré par un groupe de travail partenarial, il a été conçu pour être un support à la conduite de projets et d'aménagements urbains, c'est-à-dire d'opérations relevant de l'organisation globale de l'espace public, destinées à répondre aux besoins d'une population par la création ou le renouvellement d'équipements et aménités.



Lyon @Muriel Chaulet

# Remarques préalables

## DE LA NOTION DE GENRE À L'ANALYSE DES USAGES DIFFÉRENCIÉS DE L'ESPACE PUBLIC

Ce livret s'inscrit dans une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, appliquée à l'urbanisme.

La notion de genre sur laquelle il s'appuie diffère de celle de sexe biologique ou de genre assigné à la naissance. Elle désigne une construction sociale, c'est-à-dire qu'elle s'oppose aux conceptions essentialistes de la différence entre les sexes qui associent les individus à des caractéristiques immuables en fonction de caractéristiques biologiques.

Appliqué à l'urbanisme, le genre en tant que «*catégorie utile de l'analyse*»<sup>1</sup> s'avère particulièrement pertinent.

En effet, le genre permet d'appréhender les rôles sociaux, les fonctions et statuts socialement répartis entre les femmes et les hommes. Concrètement, une approche par le genre permet d'embrasser plus largement la diversité des usages de l'espace public : qui fait les courses, qui fait du sport, qui flâne, stationne ou travaille, qui transite, qui s'arrête, qui porte ou s'occupe, qui est accompagné ou seul, qui se déplace, comment et pour aller où ? etc.

Appliquer une lecture genrée à l'urbanisme, c'est donc se rapprocher des pratiques, des espaces et des fonctionnalités, c'est **comprendre les usages et besoins différenciés de la ville.**

## L'AMÉNAGEMENT EST UNE COMPOSANTE INTÉGRÉE DE LA DÉMARCHE DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE.

Dans son rapport rédigé en 2015, le GREPS<sup>2</sup> définit l'espace public à la fois comme un «*miroir des inégalités et agissant sur celles-ci*». «*Miroir*», d'une part, parce que «*dans l'espace public s'ancrent historiquement et s'actualisent des conceptions inégalitaires des rôles des femmes et des hommes dans la société*». «*Agissant*», d'autre part parce que «*l'espace et ce qu'il propose*

*influencent nos perceptions et nos comportements*». Ainsi est-il possible, «*en repensant l'espace à travers une grille de lecture fondée sur le genre et la lutte contre les discriminations [...], de ralentir, de réduire, d'enrayer l'actualisation de ces inégalités*».

1. Joan SCOTT, «Genre : une catégorie utile d'analyse historique», Les Cahiers du Grif, 1986.

2. Rapport final. Étude-action sur les discriminations multifactorielles dans 3 quartiers lyonnais, GRePS, 2013.

L'aménagement urbain peut être considéré comme composante d'une démarche plus globale de lutte contre les inégalités de genre. Si l'aménagement urbain n'est pas une solution qui permettrait, à elle seule, de faire disparaître les inégalités de genre, elle peut être une composante en s'appuyant sur cinq principaux leviers :

- La sensibilisation aux questions de genre à destination des professionnelles de l'aménagement et des élu-es ;
- La concertation, qui constitue un enjeu à part entière du projet d'aménagement ;
- L'objectivation des inégalités de genre qui permet de les traiter, non plus uniquement comme des ressentis subjectifs et individuels, mais comme une réalité collective et objective ;
- La réalisation de l'aménagement urbain en tant que tel ;
- L'animation des espaces publics, qui recouvre un panel de processus, de moments, d'acteur-ices (chargé-es de mission, architectes, paysagistes, artistes, animateur-trices etc.) dans le but d'accompagner la mise en fonction de l'espace nouveau ou renouvelé.

## Égalité femmes-hommes : 5 thématiques essentielles

**Jusqu'ici, et depuis une dizaine d'années, les travaux, universitaires ou pratiques, sur le genre et l'urbain, mettent en évidence 5 thématiques prépondérantes :**

1

Le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité

2

L'inégale opportunité de pratiquer ses loisirs

3

Les usages différenciés de l'espace public

4

La faible prise en compte des femmes dans les processus de concertation et la participation à la vie locale

5

Une moindre représentation symbolique des femmes dans l'espace public : statuaire, noms de rue, fresques, noms d'écoles, de stades ou d'équipements...

## 1. HARCÈLEMENT DE RUE, AGRESSIONS ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ OU D'ILLÉGITIMITÉ

Selon une enquête menée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes en 2015<sup>3</sup>,

**100%** des femmes ont subi du harcèlement sexiste voire des violences sexuelles dans les transports en commun.

Plus largement, les enquêtes ENVEFF<sup>4</sup> (2000) et VIRAGE<sup>5</sup> (2015) ont permis d'objectiver la violence des rapports de genre dans tous les domaines sociaux, y compris l'espace public et les transports en commun. Ces enquêtes traduisent un sentiment d'insécurité partagé : selon l'ENVEFF une femme sur deux ne se sent pas en sécurité au sein de l'espace public.

Parler du sentiment d'insécurité des femmes et des minorités de genre au sein de l'espace public suppose d'abord de porter attention aux temporalités. La nuit, particulièrement, donne lieu à diverses stratégies : évitement / contournement, changement de tenue, accompagnement, etc, pour échapper à de potentielles situations de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles. Il importe aussi de distinguer sentiment d'insécurité et insécurité. C'est ce que fait Marylène Lieber<sup>6</sup> lorsqu'elle étudie les peurs féminines au regard des taux d'agression chez les hommes et les femmes : si les femmes sont plus nombreuses à avoir peur de sortir la nuit, les hommes ont 3 à 5 fois plus de risques de subir une agression.

Suite à l'organisation de marches exploratoires mobilisant des «ambassadrices de ligne» le Sytral et le réseau des Transports en Commun Lyonnais ont lancé une campagne de communication de lutte contre le harcèlement en janvier 2017, récompensée par Les Challenges de la Journée du transport public qui valorisent les meilleures initiatives et actions menées par les réseaux de transports.



Un guide contre le harcèlement sexiste a aussi été publié ainsi qu'un dépliant largement distribué réalisé avec les associations d'aide aux victimes et les ambassadrices de ligne.

Il s'agit de travailler sur des aménagements et des environnements plus sécurisants (visibilité, éclairage, ambiances...) et de mobiliser différents outils (formations à l'auto-défense, campagnes de communication... smartphone).

Il s'agit aussi de travailler sur les représentations et les discours sur la présumée vulnérabilité des femmes et des minorités de genre par le biais de campagnes de communication qui déconstruisent ce stéréotype mais également de marches féministes de jour ou de nuit.

3. Haut conseil à l'égalité, Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, Avis n°2015-04-16-VIO-16 publié le 16 avril 2015.

4. Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle, Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale, La documentation française, Collection «Droits des femmes», 2003.

5. A. Debauche, A. Lebugle, E. Brown et al., Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles, INED, 2017.

6. M. LIEBER, Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question, Les Presses de Sciences Po, 2008.

## 2. DES ÉQUIPEMENTS EXCLUSIVEMENT POUR LES LOISIRS MASCULINS ?

Les travaux de géographie du genre appliqués à la ville portent également sur la question des loisirs et des équipements qui y sont dédiés. Edith Maruejols<sup>7</sup> a particulièrement mis en évidence la non-mixité de la pratique des espaces de loisirs : terrains de sports et équipements en libre accès tels que les city stades, les boudromes ou *skateparks*, quasiment exclusivement utilisés par des hommes.

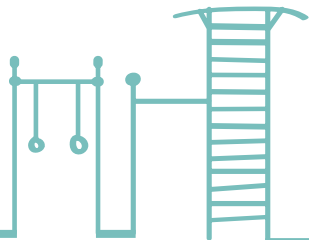
Initiée dans les cours d'écoles, cette séparation des activités féminines et masculines contribue au sentiment d'illégitimité des filles et des femmes à pratiquer certaines activités et à utiliser certains équipements. À l'inverse, certaines représentations poussent les garçons et les hommes à rejeter les activités dites «féminines».

L'inégalité de genre dans la pratique des loisirs est donc une question qu'il convient d'anticiper dès le plus jeune âge au moment de l'affectation des enfants à telle ou telle activité ; mais il s'agit aussi d'une question qui doit interroger l'usage des équipements déjà existants et de ceux à venir.



## 3. DES USAGES DIFFÉRENCIÉS DES ESPACES PUBLICS

D'autres études de géographie s'appuient sur l'observation des parcours des femmes et envisagent leur rapport à l'espace urbain, à la fois en termes de pratiques et de représentations. L'élaboration des projets urbains, les usages et sociabilités dans l'espace public, les aménités, le mobilier ne sont pas toujours pensés au regard de la diversité des besoins et contraintes de chacun, et surtout de chacune. Réfléchir aux usages différenciés des espaces publics, c'est aussi réfléchir à la question des mobilités. En effet, plusieurs études montrent que les femmes ne se déplacent pas de la même façon que les hommes. Leurs déplacements sont empreints du partage inégal des tâches domestiques et du fait que **les femmes réalisent 75% des accompagnements des enfants et des personnes âgées**. Les femmes sont aussi les premières utilisatrices des transports en commun et donc plus particulièrement affectées par les inconforts dans ce secteur.



7. E. MARUEJOULS, 2014, Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes, Thèse de doctorat sous la direction de Guy Di Méo et Yves Raibaud, Université Bordeaux Montaigne.



#### 4. PARTICIPER À LA VIE LOCALE ET ÊTRE ENTENDUES

Dans une analyse des prises de parole lors du Grenelle des mobilités de 2012 à Bordeaux, Yves Raibaud montre combien les démarches de participation peuvent donner lieu à une disqualification des interventions des femmes. On leur reproche, notamment, le caractère prétendument individuel et dérisoire de leurs revendications. Il arrive également que leurs propos soient coupés par un certain nombre de filtres (rires, main levés, soupirs)<sup>8</sup>.

Ainsi importe-t-il, non seulement, de veiller à la participation des femmes et des minorités de genre dans les instances de concertation, mais également de mesurer leur temps de parole et d'adopter des méthodes qui facilitent leur expression afin d'éviter une production des espaces de vie au seul regard de normes androcentrées.

#### 5. PRÉSENCE SYMBOLIQUE

La représentation des femmes et leur valorisation symbolique sont également une question importante de la prise en compte du genre dans la ville.

La présence symbolique des femmes se mesure par l'utilisation des noms de femmes pour (re)nommer des rues et des espaces publics (stades, parcs, bibliothèques...), mais aussi par l'observation des statues. Aujourd'hui, 33% des rues portent le nom d'une personnalité en France. Parmi elles, **seuls 6% des rues portent des noms de femmes**<sup>9</sup>. Ces dernières années, la Ville de Lyon s'est attelée à compenser ce déséquilibre : **en janvier 2021, ce sont au total 11% des rues faisant référence à une personnalité qui portent le nom d'une femme.**

Il est aussi important d'effectuer un travail sur la statuaire : en effet, les statues qui mettent à l'honneur des hommes sont souvent des personnages historiques, représentés en conquérants ; les statues qui représentent des femmes, quant à elles, sont plus souvent des allégories et représentent rarement des personnages ayant vécu.



Rue Frida Kahlo, ©Mairie du 8e arrondissement

8. Y. RAIBAUD, «Durable mais inégalitaire, la ville», Travail, genre et sociétés, 2015.

9. Communiqué de presse de l'ONG Soroptimist, 22 janvier 2014.

# SOMMAIRE

Ce livret se veut un outil pratique et opérationnel. C'est pourquoi chacune de ses parties correspond à une étape d'un processus d'aménagement :

## 01

Études préalables :  
l'égalité femmes -  
hommes se pose au  
début du projet

**Pages 10-21**

## 02

Concertation des  
habitant-es : pour  
une contribution  
active, constructive et  
égalitaire au projet

**Pages 22-29**



# 03



Établir le programme :  
l'heure de la synthèse

**Pages 30-33**

# 04



De la conception à la  
réalisation du projet

**Pages 34-41**

# 05



Évaluer l'intégration  
de l'égalité

**Pages 42-46**

La succession chronologique de ces différentes phases peut différer d'un projet d'aménagement à l'autre, elles peuvent aussi se chevaucher, mais ces étapes restent constitutives des opérations d'aménagement quel que soit leur type : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), gestion en régie directe...

## Enjeux et objectifs

Les études préalables sont les études effectuées en amont d'un projet d'aménagement. Elles peuvent prendre plusieurs formes et appellations : études d'urbanisme, études pré-opérationnelles, études de conception, etc. Leur but est de définir des éléments de faisabilité, répertorier les contraintes techniques et d'établir un état des lieux de l'existant. Les études préalables permettent de fonder l'aménagement sur une connaissance fine du territoire, de délimiter les grandes lignes d'une opération à venir. Elles représentent une étape fondatrice dans l'établissement du programme et essentielle à la prise en compte de la dimension générée des usages.

### DÈS L'INITIALISATION DU PROJET, L'ÉGALITÉ DE GENRE S'INSÈRE À PLUSIEURS NIVEAUX :

- À l'origine du projet : poser le sujet de l'égalité femmes-hommes dans les différentes composantes et caractéristiques du projet au regard de la question des mobilités, des équipements présents ou à venir, du mobilier, des usages affectés à l'espace public ;
- À l'échelle de l'équipe : veiller à construire une équipe mixte qui présente une compétence sur la question des genres ;
- Vers l'extérieur : valoriser et communiquer sur l'égalité lors des consultations pour désigner les prestataires, en lien avec les organismes qui collaborent au projet.

### OBJECTIFS VISÉS

Faire de l'égalité femmes-hommes un enjeu clé du projet à tous les niveaux ;

Mener une analyse fine du territoire concerné afin de mettre en exergue les dynamiques de genre qui s'y jouent ;

Intégrer au projet une expertise croisée genre et urbanisme pour apporter une dimension transversale au projet.

**Dans tous les cas, une expertise croisée genre et urbanisme au sein de l'équipe est souhaitable.**



## Préconisations et bonnes pratiques

### QU'EN DISENT LES PROFESSIONNEL-LES ?

D'après vous, comment serait-il possible d'intégrer davantage la question du genre ?

«Mettre en avant l'avis des femmes lors des réunions ou événements de concertation par exemple, pour avoir une dimension en plus dans le projet urbain qui répond à cette question (et sans stigmatisation !). Les études préalables pourraient mettre en lumière les inégalités qui s'opèrent dans les quartiers en fonction du genre : les diagnostics pourraient analyser les difficultés de parcours dans la ville par les femmes, les zones à risques, les demandes particulières de services...»

### Qu'évoque pour vous la question du genre dans l'urbanisme de manière générale ?

«[...] La question du genre dans l'urbanisme évoque pour moi le souci de prendre en compte chaque avis et point de vue (aussi bien masculin que féminin) lors des études, et de les mettre en relief dans les propositions d'aménagement urbain.

C'est également se rendre compte qu'il y a des différences dans la pratique de l'espace suivant le genre, et pouvoir y répondre concrètement dans nos projets urbains.»

*Enquête menée par questionnaire auprès des aménageurs-euses de la SERL et de la direction de la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon, 2019.*

Mesurer la présence des femmes sur un territoire et la diversité des usages, c'est chercher au préalable à les **quantifier** grâce à des **indicateurs sexuels**. Il importe aussi d'avoir recours à l'analyse fine des pratiques et usages de l'espace afin d'élaborer des propositions qui puissent être intégrées dans la programmation. Il est ainsi possible de mobiliser plusieurs types d'études et leviers d'action.

Les études genrées représentent nécessairement un coût qu'il convient d'anticiper dès la formalisation du projet, que ce soit pour l'inscription à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) ou la sollicitation de l'ANRU, au même titre qu'un accompagnement artistique du projet.



Parc du Vallon, Lyon 9e arrondissement  
@Muriel Chaulet

## ÉTUDE SOCIALE, PSYCHOSOCIALE ET CULTURELLE GENRÉE

Ce type d'étude vise à placer le projet d'aménagement dans son contexte urbain en précisant les dynamiques économiques, démographiques, sociales et culturelles à l'œuvre dans son environnement proche sous l'angle du genre. L'étude sociale, psychosociale et économique genrée permet aussi de mieux recenser certaines populations plus vulnérables : familles monoparentales, personnes qui travaillent la nuit, personnes précaires, etc.

**Plus concrètement, il s'agit de porter une attention particulière à :**

- la **démographie**
- les **typologies socio-professionnelles**
- la **composition familiale**
- les **statuts d'occupation des logements**
- la **fréquentation des activités sportives, centres de loisirs ou équipements culturels**
- le **(non-)recours aux services locaux**

Ces éléments peuvent révéler des dysfonctionnements et inégalités d'accès qui peuvent être corrigés par des actions à mener dans le cadre du projet d'aménagement ou de la rénovation d'un quartier.

## Exemple

La composition des ménages est un indicateur important pour rendre visibles les familles monoparentales, les couples bi-actifs, la part des individus «au foyer» ou «retraités» qui concerne en majorité des femmes.



L'étude-action commandée par la Ville de Lyon sur les discriminations multifactorielles sur 3 quartiers prioritaires lyonnais, (GREPS 2013) a produit une analyse genrée sur le (non-) recours aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et aux services publics.

«À travers une approche genrée, l'enquête pourra consister à faire émerger les besoins différenciés des habitant-es au regard de leurs dispositions - désir de solitude/sociabilité ; animation/calme, etc. - et non pas seulement de leurs attentes exprimées. Un diagnostic d'usages prenant en compte les dispositions et besoins des habitant-es, qui sont d'ordinaire uniquement investi-es sous l'angle de leurs attentes explicites, permettrait ainsi de prendre en compte les habitant-es non seulement dans l'aménagement urbain mais en amont, dans la définition des objectifs sous-tendant l'aménagement lui-même<sup>10</sup>.»

*Diagnostic d'Usages Genrés*

10. Proposition à insérer dans les cahiers des charges des Missions d'études sociologiques et psychosociales intégrées à la programmation urbaine. AMO GREPS 2015.



Le but de ce type d'étude est d'apporter une connaissance fine des pratiques différenciées de l'espace public, de saisir quels sont les usages, des femmes et des hommes, à tous les âges de la vie et dans différentes conditions d'autonomie. Plus largement, il s'agit de mieux connaître, comprendre et intégrer dans le programme les besoins et les pratiques différenciées au sein des espaces à concevoir ou remodeler.

### Une étude genrée des usages permet de :

- Réaliser une observation **dans la durée**, faire passer des entretiens aux habitant-es, établir des **comptages de pratiques** :
  - Qui fait quoi ? Pendant combien de temps ? À quelles heures - matin, horaires de travail, horaires scolaires, soir, nuit, semaine, week-end ? Sur quels lieux : pieds d'immeubles, crèches, stations de transport en commun, squares, parcs, jardins partagés ?
  - Existe-t-il des espaces dédiés selon des stéréotypes de genre (ex : les squares pour les mamans avec les enfants) ?
  - Observe-t-on des tactiques d'évitement de la part des femmes, dans leurs cheminements ou dans l'usage de certains espaces ou équipements ?
- Réaliser des **relevés photographiques** listant les différentes pratiques de l'espace public : attendre seul-e ou en groupe, debout ou assis-e, pendant combien de temps, pour faire quoi, dans quelle attitude corporelle, par exemple.
- Réaliser des **marchés exploratoires** pour identifier les points forts et points faibles (lacunes, infrastructures défaillantes) des espaces concernés par le projet.
- Réaliser une **cartographie genrée des espaces**, qui synthétise les pratiques des habitant-es, quand et où au sein de l'espace public.



Le rapport d'analyse des pratiques et usages de Mermoz Sud sur les espaces publics et espaces extérieurs, réalisé par les agences BazarUrbain et WZA, prenait en compte les répartitions par genre des pratiques du quartier (avril 2017). Cette même prestation a intégré l'organisation d'une marche exploratoire de femmes.

Analyse des pratiques et usages de Mermoz, ©Métropole de Lyon

### S'appuyer sur le regard des enfants, une expérience originale

Depuis 2015, l'association Robin des villes intervient auprès d'une soixantaine d'élèves de l'école Louis Pasteur, depuis leur entrée au cours préparatoire. Cette école est située dans le quartier Mermoz Sud (Lyon 8ème), actuellement en renouvellement urbain et dont la transformation urbaine a démarré en 2019.

Le projet pédagogique porté par l'école Louis Pasteur, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon consiste à utiliser la transformation urbaine comme support pédagogique.

L'ambition a été, d'un côté, de permettre aux enfants de se saisir des transformations urbaines comme un support pédagogique (comprendre les mécanismes et les temporalités de l'urbain, découvrir différents métiers de l'aménagement etc..) et, d'un autre côté, de nourrir le projet urbain des réflexions des enfants, qui habitent et vivent le quartier au quotidien.

Pour cela, les enfants ont été placés dans la peau d'enquêteur-trices de leur quartier, devant dans un premier temps observer les espaces (école, terrains de jeux, espaces publics etc...) pour ensuite y faire des propositions.

Ce travail mené par les enfants a été intégré dans le diagnostic global des usages.



Parc Montée de la Grande Côte ©Technivue

# INTÉGRER LA DIMENSION DE GENRE DANS LES ENQUÊTES D'USAGES : RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE LYONNAISE<sup>11</sup>

*Par Richard Nordier, Agence d'urbanisme de la Métropole de l'aire métropolitaine lyonnaise.*

À Lyon, l'analyse des usages des espaces publics passe aujourd'hui par une attention renforcée à la place des femmes dans la ville à travers le recours à des méthodes d'enquête spécifiques.

## Les espaces publics au prisme des pratiques sociales

La présence de sociologues dans l'équipe de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, depuis sa création, a permis le développement d'une expertise originale sur le fonctionnement des espaces publics. Reposant sur l'observation minutieuse des pratiques sociales qu'ils accueillent dans le but de nourrir les projets urbains, les «enquêtes d'usages» consistent en un travail de terrain mobilisant une large palette d'outils et de techniques d'investigation issus des sciences humaines : arpentage, réalisation de relevés systématiques et de comptages, prise de photographies, conduite d'entretien, animation de dispositifs participatifs, etc.

## Le genre, une thématique peu présente dans les cahiers des charges

Bien que rarement mentionnée dans les cahiers des charges, la dimension de genre transparaît dans les interrogations des partenaires institutionnels sur les problématiques d'ambiance, de sûreté, de propreté voire de santé en ville. En formulant le besoin de mieux comprendre des phénomènes aussi divers que la fréquentation des équipements sportifs ou des aires de jeux pour enfants, le dépôt récurrent de débris et d'encombrants dans certains quartiers ou l'existence de regroupements et de trafics dans d'autres, ils questionnent «en creux» les stratégies d'occupation ou, au contraire, d'évitement, que les femmes déploient dans l'espace public et qui participent de leur (in)visibilité.

## De l'importance du protocole d'enquête

Comment, dès lors, en tenir compte dans les diagnostics d'usages ? L'élaboration du cadre méthodologique constitue ici une étape fondamentale. À Lyon, le choix de former systématiquement des binômes d'enquêteurs mixtes et de respecter une stricte parité dans les populations étudiées – riverains, usagers, acteurs locaux... – procède du souci de veiller à l'équité du regard posé sur la Cité et celle de la parole habitante recueillie. Outre un contact plus aisé avec les publics, le protocole d'enquête ainsi défini permet de s'assurer que les éléments recueillis in situ l'auront été par un homme et une femme auprès des deux sexes. Ce faisant, il minimise le risque de produire une appréciation exclusivement masculine sur une réalité duale. Il facilite également, sans toutefois la garantir, la vigilance qui sera portée à la dimension de genre dans l'analyse finale des données et renforce notre capacité à «penser les angles morts» en sortant des grilles de lecture dominantes. La ville, longtemps conçue et gérée par les hommes et pour les hommes, peut alors l'être pour sa diversité de composantes.

## Une démarche au long cours

Essentielles, ces précautions ne sont néanmoins pas suffisantes à elles seules. D'autres leviers nécessitent en effet d'être actionnés en parallèle pour inscrire durablement la dimension genrée de l'urbanisme dans les pratiques professionnelles et l'action publique : diffusion régulière d'information, organisation de rencontres avec des universitaires et participation à des groupes de travail dédiés à ce sujet sont quelques-unes des autres options aujourd'hui mises en œuvre par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour mieux appréhender ce qui fut, trop longtemps, un impensé.

---

11. Article paru dans la revue FNAU. Nordier, R. Traits d'agence, «Toujours avec elles», N°30, Suppl. au n°89 de traits urbains. Paris : Fnau, printemps 2017. P. 9

## ÉTUDE DES MOBILITÉS

Parce que les problématiques liées aux mobilités sont indissociables des pratiques de l'espace public, il est important d'y porter une attention particulière. Les déplacements sont le reflet de la division sexuelle du travail et de l'inégale répartition des tâches familiales et domestiques.

**Étudier les mobilités, c'est d'abord faire émerger les mobilités différenciées en termes de genre pour pouvoir les prendre en compte dans le cadre du projet.**

C'est également identifier un éventuel manque d'offre en matière de mobilités non prises en compte. C'est, enfin, comprendre l'accessibilité et les relations du site du projet avec les territoires voisins et le centre urbain.

L'une des solutions pour y parvenir consiste à réaliser une enquête auprès des habitant-es sur leurs déplacements afin de constituer une cartographie genrée des mobilités, caractérisant les parcours et les modes utilisés : nombre de déplacements par jour et par personne ; fréquence par mode de transport, motifs de déplacement, accompagné ou non.

**Cette étude des déplacements et des flux doit pouvoir s'intéresser notamment :**

- Aux parcours hachés entre lieu de résidence et travail, ponctués par les charges domestiques et de famille : enfants, courses, accompagnement de membres de la famille, rendez-vous pour les autres...
- Aux temporalités segmentées : travail en horaires décalés, de nuit, multi-emploi, temps partiel...
- À l'accessibilité des transports en commun,
- Aux mobilités actives et à leurs conditions de possibilité.
- Aux trajets piétonniers qui se développent, qui concernent d'abord les femmes et sont souvent peu pris en compte,
- À l'accessibilité à la culture et aux loisirs à différentes échelles urbaines,
- À la mesure de la qualité urbaine dans les abords de gares, arrêts de bus, parkings, stations de métro.



## Exemple



### Enquête déplacements

Nombre de déplacements quotidiens en moyenne dans l'agglomération lyonnaise par mode et selon le sexe.

	Ensemble (> 5 ans)	Hommes (> 5 ans)	Femmes (> 5 ans)
Voiture	1,90	1,93	1,87
Marche	1,07	0,96	1,17
TC urbains	0,40	0,35	0,43
TC non urbains	0,08	0,09	0,07
Vélo	0,05	0,07	0,03
2 roues motorisées	0,02	0,03	0,00
Autres	0,04	0,07	0,01
Tous modes	3,55	3,51	3,59

Enquête déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise, Sytral, Agence d'urbanisme, p. 17.

«Les femmes se déplacent plus que les hommes. Elles marchent et empruntent davantage les transports collectifs urbains que les hommes.»



Tramway États-Unis ©Anne Simonnot

### Favoriser l'emploi de modes actifs pour les femmes : l'exemple du vélo

En 2018, une étude dirigée par Yves Raibaud pour la Métropole de Bordeaux sur les mobilités urbaines des femmes s'intéresse entre autres au cyclisme. L'enquête, conduite sur trois places de la métropole, montre que **les femmes représentent 38% des cyclistes.**

Elles sont plus nombreuses sur les pistes en fin d'après-midi et plus chargées (bagages, sacs, vestes, parapluies, etc.), mieux équipées (porte-bagages, porte-bébés, paniers, remorques, etc.) que les hommes. Leur conduite se caractérise par la prudence et l'absence de démonstration de performance.

Les hommes sont plus nombreux sur les pistes aux heures correspondant aux loisirs (soirées, dimanches après-midi), privilégient le sac-à-dos et sont trois fois moins nombreux que les femmes à avoir un porte-bébé.

Cette étude a aussi permis de faire remonter les préconisations des femmes en faveur :

- de pistes cyclables en site propre et éclairées contre le sentiment d'insécurité et la peur des accidents,
- d'arceaux et de garages à vélo au domicile, à l'école et au travail,
- d'une signalétique adaptée,
- d'aides pour l'acquisition et l'entretien de vélos électriques,
- d'ateliers où les enfants pourraient apprendre à faire du vélo en ville.

Par ailleurs, le vélo est un levier d'émancipation. Il permet d'élargir son espace de vie et de gagner en autonomie. Plusieurs groupes de femmes cyclistes se sont constitués dans un mouvement né à Paris en 2016 et qui a essaimé dans pas moins d'une dizaine de villes en France : Girls on Wheels. Ces initiatives promeuvent une approche du vélo moins axée sur la performance et la vitesse et mettent en avant l'échange, les sociabilités et la visibilité des femmes en vélo.

## CAPITALISER, MOBILISER ET (SE) FORMER

Entreprendre une démarche de prise en compte du genre dans l'aménagement invite à mutualiser les connaissances et savoirs, à impliquer les parties prenantes (élu-es conseils de quartiers, associations d'habitant-es, équipes d'ingénierie territoriale...) en **partageant une culture commune de l'égalité et du genre.**

**Atteindre ces objectifs de sensibilisation et croisement des savoirs implique, notamment :**

- D'inclure un temps de formation pour l'équipe-projet et de mettre en débat les relations entre genre et urbanisme,
- De compiler le maximum d'informations déjà disponibles et réaliser une revue d'expériences, des recherches théoriques et bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres territoires,
- De faciliter une communication transversale entre les actions locales,
- De prendre connaissance et de s'appuyer sur les études spécifiques, thématiques ou localisées existantes, qui peuvent avoir été réalisées par des agences d'urbanisme, ou au sein de laboratoires de recherche.

## Exemple

### *Formation de l'équipe projet*

En 2015, la Ville de Lyon a proposé une formation sur 4 demi-journées à l'ensemble de l'équipe projet Duchère, composée d'agents de la Ville, de la Métropole de Lyon et de la SERL, sur la base de deux objectifs :

- Construire une posture égalitaire, «chausser les lunettes du genre» pour observer l'espace public et l'aménagement urbain.
- Intégrer de nouveaux outils dans les pratiques professionnelles.



### *L'EIS, une approche holistique à la croisée de plusieurs disciplines*

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) s'inscrit dans les principes de la charte d'Ottawa et s'appuie sur une vision holistique de la santé. L'EIS est une approche par laquelle une mesure peut être évaluée selon ses effets potentiels sur la santé de la population. S'appuyant sur un modèle socio-environnemental prenant en compte l'ensemble des interactions entre les différents déterminants de santé, elle offre un cadre méthodologique pour incorporer des objectifs de santé dans le processus de développement et de planification urbaine. Véritable outil d'aide à la décision, elle a pour objectif de proposer des recommandations afin de maximiser les impacts positifs pour la santé et de minimiser les impacts négatifs.

Outre l'évaluation de l'accessibilité, des aménagements au sein du parc et de l'environnement physique, l'objectif de l'EIS est de repérer, d'anticiper, d'analyser tous les éléments liés aux usages du parc urbain qui pourraient être favorables ou défavorables à un bon état de santé, tant sur le plan physique que psychique des riverain-es et des usager-ères, quels qu'ils soient. L'EIS est un exemple d'étude spécifique sur lesquelles peuvent s'appuyer des études préalables dans le cadre d'une démarche de prise en compte du genre dans un projet urbain.



Parc Zénith 8e arrondissement ©Muriel Chaulet

## Principaux impacts des espaces verts urbains sur la santé et la qualité de vie<sup>12</sup>



12 Évaluation d'Impact sur la Santé, Parc Zénith Lyon, Ville de Lyon, ORS, Santé publique France, ARS, 2016

## Quelques questions à se poser

Y a-t-il dans l'équipe une personne experte et référente sur l'égalité femmes-hommes ?

Les questions de genre et d'égalité femmes-hommes sont-elles introduites comme un axe de travail dans les cahiers des charges et accords-cadres sollicitant les études préalables ?

Les premiers éléments de formalisation du projet inscrivent-ils l'égalité comme une composante à prendre en compte dans l'intégralité de sa conception et de sa durée ?

Y a-t-il un budget réservé à des études genrées, une assistance à maîtrise d'ouvrage à la disposition des acteur-trices de formation aux acteurs-trices du projet ?

Tous les acteurs et actrices sont-ils-elles sensibilisé-es/formé-es aux enjeux d'une déclinaison de l'égalité femmes-hommes dans l'espace urbain ?

Y a-t-il des ressources à disposition sur le territoire pour comprendre les enjeux locaux au prisme du genre ?

# 02

## CONCERNER LES HABITANT-ES : POUR UNE CONTRIBUTION ACTIVE, CONSTRUCTIVE ET ÉGALITAIRE AU PROJET

### Enjeux et objectifs

#### OUVRIR LA CONCERTATION POUR UNE PARTICIPATION ÉQUILIBRÉE

La concertation est une étape réglementaire obligatoire et intervient bien souvent de façon itérative pour alimenter le projet. Au-delà du principe d'obligation réglementaire, c'est l'occasion de prendre en compte les modes de vie et l'expertise d'usage, c'est-à-dire l'expérience que développent les individus habitant et / ou occupant un territoire.

Le principal enjeu est de parvenir à ouvrir la concertation pour permettre l'expression des habitant-es dans toute leur diversité. La recherche d'une démarche de participation équilibrée entre les femmes et les hommes relève d'un enjeu démocratique qui garantit à toutes et tous les mêmes droits et surtout le même pouvoir d'agir.

Souvent, les hommes sont sur-représentés dans les dispositifs de concertation et les problématiques exprimées par les femmes peuvent être moins prises en compte. Si l'on n'y prend pas garde, la parole des femmes peut être moins présente et déconsidérée par rapport à celle des hommes, qui a souvent tendance à être vue comme neutre et universelle.

Une approche égalitaire doit pouvoir tenir compte des rapports de domination qui se jouent et chercher à les contrebalancer. S'en tenir à une approche «ouverte à tous», «qui laisse venir sans aller chercher» ou «traitant tout le monde de la même façon» n'est souvent pas suffisant.

Organiser des ateliers pour recueillir spécifiquement la parole des femmes peut permettre à la fois une expression plus libre, limiter l'autocensure qui peut avoir lieu, et s'extraire des rôles sociaux qui sont dévolus.

L'enjeu est aussi de pouvoir apprécier les moments ou les sujets propices à une sollicitation uniquement des femmes et ceux qui se prêtent mieux à une communication mixte.



Un projet de concertation participative, quelle est son portée ?



## S'APPUYER SUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Un autre enjeu est de parvenir à installer une dynamique entre les équipes, les habitant-es et les autres personnes ressources comme les équipes territoriales en place dans les quartiers en politique de la ville qui connaissent bien le territoire, y animent plusieurs réseaux et s'appuient sur des chargé-es de concertation / communication.

Tout au long de la réalisation et même lors des travaux, la concertation maintient le lien avec les habitant-es et nourrit l'évaluation en temps réel du projet. Les dynamiques qui émergent lors de la concertation peuvent aussi être réinvesties plus tard dans l'animation des espaces.

## PARTAGER AVEC LES HABITANT-ES L'ENJEU DE PRENDRE EN COMPTE LE GENRE

L'enjeu est ici de s'appuyer sur une **démarche pro-active** dans laquelle les habitant-es sont conscient-es de la nécessité d'aller chercher l'expression la plus large et la plus diversifiée. L'ambition est d'éviter qu'un groupe ne s'accapare la parole au détriment des autres, au risque même de les exclure. Il importe de dépasser le primat d'une convergence d'intérêt entre les parties prenantes du projet. Le recueil d'une grande diversité d'attentes, y compris conflictuelles, implique de co-produire, d'animer une scène de confrontations des points de vue.

La question des usages genrés peut aussi susciter des réactions d'incompréhension, voire de rejet. L'analyse critique des processus de concertation sur trois sites expérimentaux lyonnais réalisée par l'Atelier Pop Corn (rapport 2019) montre que ce sujet peut paraître en décalage avec les préoccupations quotidiennes des habitant-es et finalement considéré comme une création institutionnelle.



«Quelle importance que je passe ici ou ailleurs ? Je me sens à l'aise partout dans mon quartier.»

«Est-ce qu'il n'y a pas de questions plus importantes à traiter ? Mener ce type d'actions uniquement dans des quartiers prioritaires est stigmatisant et cherche à nous ramener à nos origines et nos croyances.»

*Extraits entretien, habitantes de Mermoz Sud*

Exemples de préfiguration de l'esplanade Moncey produits lors d'un atelier organisé par le Conseil citoyen pour le Festival des passants, le 28 avril 2018



Place Abbé Pierre @Laurence Daniere

## OBJECTIFS VISÉS

L'écoute de la diversité des pratiques des femmes et minorités de genre,

Le développement de leur pouvoir d'agir,

La communication des données observées aux concepteur-trices du projet.

## Préconisations et bonnes pratiques

### IMPLIQUER LES PRESTATAIRES DANS L'OBJECTIF DE PRISE EN COMPTE DU GENRE

Bien souvent la concertation, et même l'élaboration de la stratégie de concertation, sont confiées à un prestataire.

L'intégration d'attentes sur la prise en compte du genre dans les cahiers des charges est donc essentielle pour une bonne contribution au projet. Il convient aussi d'être précis sur les attentes et d'intégrer un compte rendu sexué de la concertation, des prises de parole au cours des réunions.

Les accords-cadres qui permettent de solliciter une pré-sélection de prestataires doivent être révisés pour intégrer des ambitions en accord avec les valeurs du projet.

### FAIRE ÉMERGER L'EXPRESSION DE TOUTES LES FEMMES

Organiser des dispositifs de concertation égalitaires qui permettent la participation de tous et toutes suppose de s'interroger sur les écueils d'une sollicitation trop importante, trop descendante et trop peu active pour les habitant-es. Par souci de convoquer les publics, un risque serait d'interroger les femmes en tant que population minorisée sur des questions stéréotypées. Pour solliciter toutes les femmes, il faut aller à leur rencontre dans les espaces qu'elles fréquentent et s'aligner à leurs temporalités.

Il s'agit donc d'imaginer collectivement des mécanismes à mettre en place pour faciliter l'expression de toutes les femmes et prendre en compte la complexité de leurs quotidiens ainsi que leur positionnement quant aux défis d'une ville plus égalitaire.





«Lorsque l'on cherche à mettre en œuvre un «urbanisme inclusif», on a tendance à définir des «groupes vulnérables» («les femmes immigrées», «les parents isolés», par exemple) et à planifier pour eux au lieu de planifier avec eux. En d'autres termes, «les femmes se retrouvent à faire partie du décor, au lieu de faire partie des acteurs.»»

*Susan Fainstein et Lisa Servon,  
Gender and Planning, a Reader, 2005.*

## ADOPTER UNE COMMUNICATION ÉGALITAIRE

Une condition de réussite est d'adopter une communication affichant explicitement un engagement pour l'égalité. Les moyens de communication peuvent prendre plusieurs formes : affichages, avis administratifs, bulletins, plaquettes, expositions et réunions publiques, ateliers, publications sur les réseaux sociaux, etc.

### Dans tous les cas, il s'agit :

- De favoriser la mixité lors de la communication et l'information venant du groupe projet. Dépouvrer de tout stéréotype et valoriser les différentes composantes de la population, la communication écrite et orale doit être partagée de façon égalitaire,
- D'introduire une communication à destination de toutes et tous en adoptant l'écriture égalitaire<sup>13</sup>,
- D'affirmer l'égalité comme une valeur intrinsèque au projet.

Adopter une communication égalitaire n'est pas une coquetterie qui se limite à féminiser quelques noms. D'une part, cette posture manifeste un engagement qui soulèvera des questions, des interpellations qui permettront d'engager le débat. D'autre part, cette attention est la condition nécessaire pour introduire une brèche cognitive dans l'androcentrisme. Dépasser la concertation des habitants pour pratiquer la concertation des habitant-es permet de ne pas invisibiliser les femmes. Elle permet de sortir de l'impensé d'un projet conduit au masculin générique.

## INSCRIRE LA CONCERTATION DANS LA DURÉE ET DIVERSIFIER LES DISPOSITIFS

Entendre les besoins, les ressentis et les aspirations exprimés par les femmes et les hommes nécessite du temps. Les femmes, comme les hommes, ne constituent pas un groupe homogène et les charges qu'elles supportent leur offrent peu de temps libre.

Il convient de mettre en œuvre des stratégies d'accueil en termes de dates, horaires, lieux, accessibilités, aménités. Créer les conditions d'accueil favorables aux femmes et hommes en charge de familles et aux publics habituellement éloignés de la vie citoyenne constitue un enjeu d'une concertation bien menée.

13. Cf. « Écriture inclusive » dans le glossaire à la fin du livret.

# LA PRISE EN COMPTE DES FEMMES DANS LES DÉMARCHES DE CONCERTATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN LA DUCHÈRE LYON.

*Catherine Falcoz<sup>14</sup>.*

À La Duchère, une culture de la concertation s'est construite au fil du projet urbain, s'appuyant sur la conviction partagée des élu-es et des techniciennes (Mission La Duchère Lyon, aménageur, maîtres d'œuvre) que la reconnaissance de la maîtrise d'usage des habitant-es, par des démarches participatives de co-construction, était un vrai facteur de réussite des projets. Depuis les débuts du projet de renouvellement urbain en 2002, la stratégie et les méthodologies de concertation se sont enrichies et améliorées en continu.

En 2005, **une instance de gouvernance participative** est mise en œuvre, se réunissant trois à quatre fois par an. Son rôle est de faire un point régulier sur l'avancée du projet, de faire remonter les préoccupations des habitant-es, de choisir, valider et évaluer ensemble les dispositifs de concertation proposés à la population. Tripartite, cette instance associe les élu-es référent-es du projet, les techniciennes et les représentant-es de la société civile organisée (représentant-es des collectifs de locataires, conseil de quartier, conseil citoyen, associations locales, commerçant-es, mais aussi parents d'élèves...). La part de femmes y est d'au moins 50%, même si les efforts doivent être réguliers pour mobiliser des femmes dans leur diversité d'âges, d'origines et de catégories socioprofessionnelles.

Par ailleurs, des dispositifs de concertation sont proposés aux habitant-es à différentes échelles sur des problématiques diverses : cadre de vie (commissions «en marchant»), aménagement de nouveaux espaces publics, projets culturels (choix d'une compagnie en résidence, choix d'une œuvre d'art pour le parc du Vallon)...

Afin de prendre en compte les contraintes des publics plus éloignés des institutions (notamment des habitant-es d'origine étrangère, maîtrisant mal la langue française) ou encore des habitant-es ayant des enfants trop petits pour rester seuls à la maison, des méthodologies diverses sont déployées pour que la concertation ne se limite pas à des cycles de réunions en soirée à la Maison du projet. Ainsi sont proposés sur certains sujets, des questionnaires dans l'espace public, des micros-trottoirs, des porteurs et porteuses de parole, ou encore des focus groupes dédiés à des publics précis.

Dans le cadre de la création de nouvelles aires de jeux (remplacement de l'aire de jeux des Marronniers), des focus groupes ont été proposés au centre social du Plateau, au lieu accueil parents de l'école ou du collège. Pour cela, les créneaux horaires (en journée pendant les heures de classe) ont été choisis avec les usager-ères (des mères de famille ou nourrices d'origine étrangère pour la grande majorité) et un accueil des enfants en bas-âge a été proposé pendant les réunions en partenariat avec des animateur-trices des structures accueillantes.

Au moins deux réunions sont nécessaires, l'une pour recueillir les attentes, et une seconde pour restituer leur prise en compte dans les projets. Un espace d'accueil des enfants lors des réunions publiques est régulièrement proposé avec l'appui de personnels du centre social.

Une «marche testing» a également été organisée avec une quinzaine de jeunes filles, ne fréquentant pas les structures associatives, dans l'objectif de comprendre leur non-fréquentation des structures du quartier. Une seconde marche a permis d'analyser leur usage des espaces publics. Cette démarche témoigne de l'intérêt ponctuel de s'appuyer sur des groupes non mixtes pour favoriser la parole de femmes ou de jeunes filles sur des problématiques qui les concernent spécifiquement.

## Exemple

*Une expérience originale :  
le Cabaret citoyen à Lyon*

Ce projet de création artistique participatif, conduit par la compagnie Théâtre du Grabuge, se poursuit sur plusieurs années à travers des ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires et le Festival du Cabaret citoyen.



Cabaret citoyen Mermoz  
©Denis Couvert – Studio  
Les Boites Noires

À travers une programmation large et multi-partenaire, ce dispositif a permis de recréer durant cinq jours un espace de cohabitation large : femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, habitant-es et artistes. Ce type d'expérimentation, qui nécessite néanmoins d'être travaillé sur un temps long pour associer un maximum d'acteurs et actrices, peut être assimilé à une sorte de préfiguration d'un espace public à repenser pour que chacun et chacune y trouve sa place.



Bilan marches exploratoires  
©Anouk Sergent, Mission Égalité de la Ville de Lyon

## Exemple

### Les marches exploratoires

Initiées au Canada, **les marches exploratoires** se développent dans plusieurs villes françaises pour pallier la moindre prise en compte des expériences urbaines des femmes.

Ces déambulations s'attachent à comprendre certains facteurs liés au sentiment d'insécurité (l'éclairage, la visibilité, la signalétique...), mais diagnostiquent aussi les aménagements, les ambiances, la propreté... L'association À Places Égales a particulièrement déployé ces méthodes pour rendre les femmes plus décisionnaires et leur permettre de formuler des préconisations qui pourront se traduire dans les projets d'aménagement.



A.



B.

Entre 2014 et 2016, *France médiation a conduit une expérimentation, soutenue par le CGET*, consistant à expérimenter des marches exploratoires dans les quartiers prioritaires du Contrat de ville de 12 villes françaises. 150 femmes ont participé à ces marches dont le Conseil national des villes recommande la systématisation .

D'autres types de marches féministes se développent comme **les marches sensibles** initiées par Genre et Ville. Ces marches mixtes et non mixtes, de jour et de nuit, permettent de travailler les notions de qualité

de vie, les besoins et les envies, ainsi qu'une approche non victimaire du sentiment de sécurité. Les participant-es sont invité-es à endosser le rôle et les perceptions d'un-e autre qu'eux ou elles-mêmes.

Elles sont à compléter par des **cartographies sensibles** réalisées par les habitant-es à la suite des marches et par des **entretiens** auprès d'un panel d'intermédiaires locaux : commerçant-es, enseignant-es, responsables d'équipement, de services publics, responsables associatifs et élu-es concerné-es.



C.

A. Marche sensible à La Duchère ©Genre et Ville

B. Diagnostic en marchant ©Mission Duchère

C. Fresque Gare de Vaise ©Anouk Sergent, Mission Égalité de la Ville de Lyon



## Quelques questions à se poser

L'égalité de genre est-elle posée comme un principe fondateur de la consultation rappelé lors de chaque atelier ?

Des moments de concertation sont-ils prévus tout au long du projet ?

A-t-on veillé à éliminer dans les formulations les différentes formes de stigmatisations à l'encontre des habitant-es du fait de leur genre, mais aussi de leur âge, religion, origine, identité et orientation sexuelle ?

Des conditions d'activités adaptées aux contraintes et besoins spécifiques de chacun-e ont-elles été prévues en prêtant attention, par exemple, aux horaires ou en mettant en place un dispositif de garde d'enfant ?

Lors des réunions publiques, une personne est-elle chargée de mesurer et répartir les temps de parole, de porter une attention aux sujets abordés afin de garantir la dimension égalitaire de la démarche ?

Une veille est-elle organisée pour prendre en compte la diversité des points de vue et lutter contre les stéréotypes qui hiérarchisent les sujets techniques ou sociaux ?

Des actions et ressources mobilisées ont-elles contribué à faire monter les instances participatives en compétence sur les questions de genre ?

## Enjeux et objectifs

La programmation urbaine a pour ambition de «**définir le projet de vie et les usages futurs d'un territoire** en s'interrogeant sur les grandes fonctions qui devront être mises en place ainsi que leurs interactions, et en imaginant les pratiques des publics qui viendront le fréquenter à l'appui des formes bâties et des espaces publics développés ou renouvelés»<sup>16</sup>.

Synthèse des phases précédentes, le programme pense la valeur d'usage, le fonctionnement des espaces, l'ambiance et le confort des futur-es usager-ères. Il traduit, en s'intégrant dans la spécificité du territoire, **l'objectif d'égalité que s'est fixé le maître d'ouvrage dès la définition du projet.**

Le programme ne consiste plus en un modèle et une forme urbaine prédéterminée, mais devient aussi **l'expression formelle d'une volonté de faire autrement pour trouver comment réaliser un projet de ville plus égalitaire.**

L'enjeu est de permettre à cet objectif de trouver sa place parmi tous ceux qui imprègnent le projet et ses bonnes articulations. Loin de s'y opposer, une approche par le genre peut au contraire nourrir d'autres ambitions et d'autres enjeux - urbains, paysagers... - du projet.

La végétalisation, les liaisons avec le centre-ville ou les franges, la programmation d'activités, de commerces ou d'équipements publics, la place des voitures et des autres modalités, le confort visuel et l'éclairage, les aménagements... tous ces sujets gagneront à être pensés au prisme du genre.

Le défi réside dans l'articulation des enjeux de politiques publiques en matière d'égalité avec :

- **Le projet de vie des habitant-es déjà présent-es et des populations à venir.** Il s'agit d'aborder la question de l'égalité femmes-hommes de façon transversale en matière de déplacements, d'accès aux équipements publics de services et de loisirs culturels, et aux espaces verts.
- **Les contraintes qui pèsent sur la conception du projet urbain,** liées à la multiplicité des acteurs, aux intérêts, points de vue, aspirations différentes, à la complexité des montages administratifs et financiers, à la temporalité parfois longue des projets. Il est nécessaire de partager et de mettre en place, dès l'initiation du projet, des objectifs et une démarche d'égalité intégrée. C'est aussi le moment de définir des indicateurs témoins pour la prise en compte du genre dans la suite du processus.

16. Emilie Bajolet, bulletin 51, Société Française des Architectes, 2013.



Square Mazagran, Lyon 7ème ©Technivue

- **L'organisation de l'espace et la composition** architecturale qui s'orientent vers la projection d'espaces et de constructions, capables, accessibles, appropriables, rassurants.
- **Les objectifs en matière de développement durable (ODD)<sup>17</sup>** ou autre cadre normatif pour une prise en compte globale des défis environnementaux, économiques et sociaux.

## Préconisations et bonnes pratiques

La définition du programme permet la synthèse et la sélection des éléments issus de la concertation, des études préalables et des diagnostics d'usage. Il importe de pouvoir dire pourquoi certaines attentes, demandes ou préconisations n'ont pas pu être intégrées au programme.

S'il est important de croiser une approche en termes d'égalité avec d'autres référentiels liés aux questions de bien-être et de santé, de sécurité et de prévention situationnelle, de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques, d'accessibilité..., il n'est pas question de diluer ou dissoudre l'approche égalitaire du projet. Elle doit rester manifeste dans le programme.

La pluralité et la complexité des aspects techniques d'un projet peuvent vite monopoliser les discussions et faire oublier que les espaces urbains sont d'abord des espaces à vivre. Il est donc nécessaire d'insister sur la définition des usages et vocations de chacun des espaces pensés dans le cadre du projet.

### OBJECTIFS VISÉS

- Maintenir l'objectif d'égalité de genre posé à l'origine du projet.
- Fonder le programme sur les données acquises dans le cadre des études préalables et des moments de concertation.
- Définir les domanialités futures des espaces et associer les futurs gestionnaires, dès la définition du programme.
- Garantir une démarche qui puisse concilier les demandes sociales en matière d'égalité de genre et les contraintes imposées par la (re) structuration de l'espace concerné par le projet.

17. Il s'agit des 17 Objectifs pour le Développement Durable formalisés en 2015 par l'ONU dans l'Agenda 2030.

## LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ<sup>18</sup>

**Un espace public où les femmes se sentent en sécurité est un espace où tout le monde peut se sentir en sécurité.**

La prévention situationnelle est un outil de prévention de la délinquance qui permet d'intervenir sur l'environnement afin de dissuader le passage à l'acte malveillant. C'est à la fois une méthode et un ensemble de principes et de techniques appliqués à un projet de construction ou d'aménagement après la réalisation d'un diagnostic et dans le cadre partenarial d'une stratégie globale de sécurité et de tranquillité publique.

La prévention situationnelle vise à proposer une réponse globale intégrant le bien-être des femmes, la qualité d'usage et d'animation des espaces publics.

Elle permet d'intervenir sur les délits, les incivilités, les appropriations de l'espace public etc. Par la conception de lieux accueillants, favorisant un sentiment d'appartenance, elle cherche à prévenir les dégradations et ainsi faciliter l'entretien, la propreté et la maintenance des lieux. Enfin, le suivi, l'observation et la capacité d'intervention sur un espace sont également à organiser dans le cadre de cellules de veille, par exemple s'agissant d'équipements importants ou à enjeux forts.

**D'origine anglo-saxonne, la prévention situationnelle s'inspire des villes québécoises qui ont formalisé six principes d'aménagement visant à augmenter le sentiment de sécurité des usager-ères<sup>19</sup> :**

- Savoir où l'on est et où l'on va, avec une signalétique appropriée, facile à comprendre et placée à des endroits stratégiques, pour faciliter l'orientation, trouver son chemin et obtenir de l'aide.
- Voir et être visible, en étant attentif à l'éclairage, les champs de vision et l'absence de cachette ou d'espace couloir qui imposent des déplacements prévisibles.
- Être dans des lieux animés (l'achalandage),
- Être dans des lieux surveillés et pouvoir obtenir de l'aide (la surveillance formelle par des patrouilles régulières ou informelle par des personnels d'entretien, de maintenance, des habitant-es et/ou usager-es.)
- Vivre dans un lieu propre et accueillant (l'entretien, la maintenance),
- Agir ensemble (la concertation).

18. Michel Le Calloch, ingénieur Sécurité/Prévention situationnelle, Direction Sécurité Prévention, Ville de Lyon,

19. Focus inspiré du guide : «Ma ville en toute confiance» : guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires. Union des municipalités du Québec, 2009.





*L'accès aux toilettes publiques* est un thème important de la vie quotidienne révélateur d'inégalités. Il est une dimension de l'hospitalité des villes et relève du droit comme de l'aménagement des espaces publics<sup>20</sup>. Le sujet concerne des populations différentes, notamment les femmes, et les besoins sont conséquents avec le développement de la mobilité et du vieillissement de la population. Le sujet concerne aussi les femmes transgenres, dont l'accès aux sanitaires pour femmes est souvent limité, et qui sont trop souvent encore renvoyées vers les sanitaires pour hommes<sup>21</sup>.

De manière générale, selon Marianne Blidon, «une approche fonctionnelle et rationnelle voudrait que l'on ne différencie pas les édifices selon le sexe mais selon l'usage en distinguant les urinoirs des cabines fermées, les espaces pour personnes à mobilité réduite et les espaces pour les enfants en bas âge en ne présupposant pas que celui qui change les couches et accompagne les enfants aux toilettes est nécessairement une femme. Un tel agencement permettrait grandement de fluidifier la fréquentation de ces lieux tout en garantissant une équité de traitement pour les personnes transgenres notamment»<sup>22</sup>.

La Ville de Lyon fournit un effort conséquent pour étendre la couverture en toilettes publiques du territoire. En 2019, on en trouve sur près de 170 sites et, en comptant celles mises à disposition par les partenaires de la Ville, ce sont 190 toilettes qui sont réparties dans les espaces publics de la ville. Le maillage territorial se poursuit à travers l'implantation de nouveaux sanitaires autonomes, avec ou sans surveillance.

### **Intégration du genre dans le propos introductif du cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUE) de la ZAC Mermoz Sud**

«Intégrer l'égalité de genre dans l'espace public.

L'égalité n'est pas acquise, ni implicite. Elle requiert une approche et un traitement spécifiques pour qu'elle se concrétise. Cet engagement se doit d'être prégnant dans un projet urbain s'appliquant au contexte de diversité de la population du quartier Mermoz. Les propositions d'aménagements devront donc s'attacher à prendre en compte et à correspondre à différents usages, différentes mobilités parmi lesquels il conviendra d'être attentif à ceux des femmes autant qu'à ceux des hommes. Plus largement, les espaces publics devront permettre une égale appropriation quels que soient l'âge, la situation économique, la situation familiale des personnes. Une attention particulière devra aussi être portée aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou empêchée, pour que chacun-e puisse être présent, visible et en confort dans l'espace public. Il est donc attendu que le projet s'attache à proposer une ville inclusive, à haute qualité d'usage, de manière à bénéficier à l'ensemble des populations présentes.»

20. Julien Damon, «Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager», Droit social, n°1, 2009, p.103-110.

21. Arnaud Alessandrini, Sociologie des transidentités, 2018.

22. Marianne Blidon, «Genre et Ville : une réflexion à poursuivre», Annales de la recherche urbaine, 2017.

# 04

## DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION DU PROJET

### 1. Urbanisme transitoire et préfiguration

## Enjeux et objectifs

De nouvelles pratiques s'insèrent depuis quelques années dans la phase de réalisation. Ces pratiques visent à favoriser, en s'appuyant sur la participation, une mise en valeur de la maîtrise d'usage qui se traduit concrètement par une activation des sites avant la phase de chantier. C'est notamment l'enjeu de l'urbanisme transitoire et de la préfiguration.

L'urbanisme transitoire «englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire»<sup>23</sup> de manière à répondre aux besoins des habitant-es, associations, collectivités, etc. Les projets d'urbanisme transitoire sont souvent portés par des associations ou des collectivités territoriales et menés avec les habitant-es par le biais d'ateliers, de projets-tests ou encore de chantiers participatifs.



Mermoz Nord 2018 ©Muriel Chaulet

## Préconisations et bonnes pratiques

Il s'agit de transformer les espaces concernés en proposant un renouvellement du design, des ambiances et de l'implantation. Les questions d'égalité de genre croisent alors les critères de cette activation pour créer un véritable laboratoire de la vie urbaine contemporaine.

À travers des actions concrètes et pragmatiques qui interpellent et connectent différents publics, des objectifs d'acculturation à l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent être établis pour favoriser l'acceptabilité du projet. Une dynamique entre les actrices et acteurs locaux anime le site pendant toute la durée du projet et du chantier, favorise la mixité des usages, prévient des dégradations, valorise les pratiques professionnelles sans renforcer les stéréotypes de genre.



Chantier de co-construction,  
Place de la Madeleine à Paris  
@les MonumentalEs - Genre et Ville

23. Cécile Diguët, L'urbanisme transitoire, séminaire ENS-IAU, mars 2018.



## Quelques questions à se poser

L'égalité est-elle intégrée dans les ateliers de co-construction ?

Un temps de sensibilisation à l'égalité a-t-il été organisé à l'attention des participant-es aux ateliers ?

La communication des événements et ateliers s'appuie-t-elle sur une écriture et des illustrations inclusives ?

Lors des ateliers, la répartition des rôles est-elle établie sans stéréotype: qui «dirige» les ateliers d'urbanisme transitoires et qui exécute ?

Lors de la conception des espaces, chacun-e s'est-il-elle exprimé-e ?

Des observations régulières sont-elles effectuées sur les nouveaux usages de ces aménagements transitoires ?

Des correctifs sont-ils nécessaires en fonction des observations ?

## 2. Solliciter et sélectionner les prestataires

### Enjeux et objectifs

Un projet d'aménagement est émaillé d'appels à plusieurs prestataires intervenant de façon plus ou moins globale ou sectorisée. Chacun de ces prestataires détient une part déterminante dans la conduite ultérieure du projet, dans sa conception et sa mise en œuvre, au travers des consultations menées aux différents stades du projet : les concepteurs-trices et assistant-es à maîtrise d'ouvrage, les aménageurs éventuels, les entreprises qui réaliseront les travaux.

Pour favoriser une approche genrée, il faut encourager les équipes projet à intégrer le sujet du genre et à le traduire en termes de compétences transversales. Cette valeur ajoutée à l'équipe doit être introduite dès l'engagement des prestataires.

Mais l'objectif pour la collectivité est aussi d'afficher son engagement et que ses prestataires en soient dépositaires pendant la durée d'exécution du contrat.

**Deux principaux enjeux structurent cette phase de recours à la commande publique qui peut être un levier de transformation sociale :**

1

L'attention portée au maintien des objectifs égalitaires qui se sont développés au sein du projet, consignés dans le programme,

2

Interpeller les prestataires sur les moyens qu'ils comptent employer pour exécuter le contrat. Par exemple, il peut s'agir de favoriser les femmes en chantier d'insertion des métiers du bâtiment, de développer une charte égalitaire de chantier, de développer une communication et une signalétique de chantier non stéréotypées.



# Préconisations et bonnes pratiques

## LES CAHIERS DES CHARGES

Les dossiers de consultation des entreprises (DCE), contiennent toutes les prescriptions techniques et administratives dont les entreprises ont besoin pour remettre leurs candidatures et leurs offres en matière de prestations de travaux.

La recherche de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes peut être présentée comme une condition déterminante du projet ou, a minima, comme l'une de ses composantes. Il est possible aussi de demander une expertise en matière de genre à l'équipe conceptrice.

De la même façon qu'est traitée la transition écologique, le cahier des charges d'une consultation peut prévoir des clauses qui favorisent une approche genrée de la conception des projets.

Enfin, le dossier de consultation doit comporter les éléments de diagnostic genré préalablement produits.

## EXEMPLES DE FORMULATION INTÉGRÉE DANS UN CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION POUR SÉLECTIONNER UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE CHARGÉE D'ÉLABORER LE PROGRAMME DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS

### *Compréhension du site et son contexte*

#### *L'approche du genre dans l'espace public*

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 que plusieurs lois et chartes d'engagement ont, depuis, cherché à rendre plus effectif. Ce principe se décline dans tous les domaines, dont l'urbanisme, dans la continuité des engagements pris par la Ville de Lyon en faveur de l'égalité qui se déclinent en plusieurs projets dont la Métropole est partie prenante. C'est le cas pour le projet de Mermoz sud où une première initiative a eu lieu en 2016 avec un parcours nocturne commenté par des femmes qui fréquentent et habitent le quartier. L'intégration du genre dans la conception des espaces publics constitue également une attente d'innovation et d'attractivité des espaces urbains dans ce site classé en politique de la ville et en renouvellement urbain.

### *Les enjeux urbains et la définition des objectifs cibles pour les espaces publics*

#### *Promouvoir l'intégration du genre et l'égalité d'usage entre les femmes et les hommes dans l'aménagement des espaces publics.*

Plusieurs études montrent que l'espace public n'est pas neutre. Tout le monde n'y accède pas ou ne s'y sent pas légitime. L'analyse genrée des usages ou non-usages devra donc être prise en compte dans les propositions d'implantation pour ne pas créer de lieux exclusifs d'une part, et pour lier l'aménagement aux positions et fonctions sociales des femmes et des hommes d'autre part. Cette capacité du projet à tendre vers des espaces égalitaires devra se traduire dans la façon d'appréhender les mobilités, les aménagements, la praticité dévolus à différents usages, le confort de chacun et chacune dans l'occupation de l'espace, le sentiment de sécurité, et le renforcement d'une capacité d'appropriation de son lieu de vie. Il est donc attendu que le maître d'œuvre intègre cette dimension dans son offre et qu'elle se traduise dans le processus de travail autant que dans les propositions d'aménagement qui amélioreront la qualité de vie sans renforcer les stéréotypes.

## SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES

L'engagement des soumissionnaires en faveur de l'égalité ne peut être un critère de sélection des candidatures et des offres. Par contre, il est possible de demander au prestataire qu'il intègre la prise en compte de l'égalité dans l'exécution de son contrat.

Il est possible de demander que l'équipe conceptrice intègre une compétence en matière d'égalité femmes-hommes pour l'exécution de la mission.

Il est aussi possible de prévoir dans les cahiers des charges des clauses qui favorisent une approche genrée de la conception des projets. Dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) de consultation de maîtrise d'ouvrage, on peut demander que ces clauses poursuivent un objectif de production d'espaces publics non-génrés et y associer une ligne de financement dans le coût de la prestation.

En ce qui concerne la forme que peut prendre la déclinaison d'une approche égalitaire dans la gestion des candidatures pour la conception d'un projet urbain, la question reste ouverte, faute de recul et d'expérimentations locales abouties dans ce domaine.

C'est pourquoi il est important de veiller à la dimension paritaire dans la composition du jury ainsi qu'à la sensibilisation de ses membres à l'égalité de genre. En l'absence de réponse intégrée par le prestataire, il est aussi possible de prévoir un accompagnement de l'équipe projet en faisant appel aux compétences d'une personne tierce.

## Sensibiliser les fournisseurs à travers la commande publique

La Ville de Lyon a déployé depuis 2014, le projet Buydis qui consiste à intégrer un questionnaire sur l'égalité dans les cahiers des charges pour des montants de plus de 50 000 €. Les soumissionnaires peuvent choisir entre plusieurs questions concernant l'égalité, celle à laquelle ils souhaitent répondre. Les réponses ne peuvent servir de critère pour départager des candidats, sauf en cas d'égalité absolue. L'objectif principal est de sensibiliser les fournisseurs de la collectivité et de faire connaître et partager ses engagements. Ce projet est aujourd'hui intégré dans le nouveau Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).



Photo Jardin des Belvédères ©Laurence Danière mai 2021



## Exemple

### *Accompagner le prestataire dans la prise en compte du genre*

Par Anna Sarner, Audrey Delalloy, Bertrand Consol,  
SERL

Exemple du Square des Marronniers devenu le  
Jardin des Belvédères - Lyon 9ème La Duchère

La SERL - Société d'Équipement du Rhône et de  
Lyon - est une Société d'Économie Mixte (SEM),  
qui intervient en partenariat avec les maîtres-  
ses d'ouvrage publics-ques et privé-es pour  
concevoir, développer et réaliser des projets de  
renouvellement urbain. En tant qu'aménageuse  
de la ZAC de la Duchère, elle est mobilisée sur les  
questions portant sur le genre et l'espace public, et  
la notion de ville inclusive.



Lors de la conception de l'espace du square,  
et dans le cadre de la concertation avec les  
habitant-es sur l'aménagement des espaces,  
et notamment de l'aire de jeux, un débat entre  
professionnel-les est survenu pour aller chercher  
la parole de celles que l'on entend peu dans la  
concertation : celle des femmes et surtout des  
mères.

Des ateliers de concertation avec des groupes  
de mères et d'assistantes maternelles ont été  
organisés entre décembre 2012 et mai 2013. Ces  
femmes ont fait remonter des besoins qui ont été  
traduits dans le projet d'aménagement.

Parallèlement à cette démarche, le Groupe de  
recherche en psychologie sociale (GRePS) de  
l'université Lyon 2, missionné par la Ville de Lyon,  
a analysé le projet d'aménagement proposé par le  
concepteur Alain Marguerit.

Plusieurs temps de discussion au sein de l'équipe  
projet ont permis de le faire évoluer pour une  
meilleure prise en considération des usager-ères.  
Cet accompagnement au projet s'est attaché à  
travailler plus particulièrement l'implantation d'une  
aire de jeux, à travers sa configuration globale, ses  
liaisons avec le quartier, son mobilier, et le choix de  
la nature et des couleurs des jeux.

La nouvelle aire de jeux créée a ainsi permis une  
traversée de l'espace avec une implantation du  
mobilier plus sécurisant favorisant une installation  
des parents plus confortables tout en gardant un  
œil sur les enfants mais aussi sur ce qui se passe  
autour. Elle aura aussi permis l'implantation de jeux  
plus inclusifs pour un usage de tous les enfants.

Cette aire de jeux a été livrée en juillet 2020.

## EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Le secteur du bâtiment est encore très masculin, avec toutes les représentations et les stéréotypes que cela peut entraîner. Pour décroiser les emplois, des clauses peuvent être prévues dans les CCTP de consultation des entreprises de travaux, qui favorisent l'égalité femmes-hommes :

- Employer des femmes sur des métiers à connotation traditionnellement masculine (ex : cheffes de chantier, conductrices de chantiers, conductrices engins lourds...).
- Instaurer des conditions matérielles d'organisation et d'installation du chantier qui ne discriminent pas les femmes, (toilettes, vestiaires...).
- Promouvoir les chantiers de femmes qui se tournent vers les métiers du bâtiment et de second œuvre. Il est possible de demander à ce que les clauses d'insertion qui sont associées à la réalisation d'un chantier soient ouvertes à une large diversité de métiers afin que les femmes puissent aussi en profiter.

Il est possible d'écrire une charte de chantier, document généralement utilisé dans le but de réduire les nuisances d'un chantier propre, qui rappellerait l'interdiction de comportements et remarques sexistes. Par ailleurs, le choix d'une signalétique de chantier égalitaire dans sa représentation des personnels et publics extérieurs (panneaux informatifs non stéréotypés) est intéressant.



Palissade de chantier non-stéréotypée à Vienne  
©Genre et Ville





## Quelques questions à se poser

Les éléments manifestant la dimension égalitaire du projet d'aménagement sont-ils bien présents dans le cahier des charges - attentes relatives à la prise en compte du genre portées au cahier des charges et pièces relatives annexées ?

Est-il nécessaire de faire appel à des ressources locales pour assurer une ingénierie sur les questions de genre ou de mobiliser une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur ce thème ?

Le projet implique-t-il les habitantes et les habitants dans des temps et des espaces de co-production ? Des outils sont-ils mis en place pour favoriser l'appropriation du projet par toutes et tous ?

Les budgets de l'opération traduisent-ils l'intention de l'égalité ?

Le projet donne-t-il la capacité aux habitant-es d'y déployer de nouvelles pratiques (produire et consommer localement, réduire son empreinte énergétique, déployer de nouvelles sociabilités énergétiques, déployer dans l'espace public...) ?

Les clauses sociales d'insertion mobilisées, bénéficient-elles aussi aux femmes et s'attachent-elles à encourager l'ouverture de certains métiers et certaines pratiques aux femmes ?

Existe-t-il une charte de chantier qui encadre une communication non-stéréotypée, les conditions matérielles d'organisation du chantier (vestiaires, douches, équipements de sécurité...) et les comportements sur le chantier ?

## Enjeux et objectifs

L'évaluation permet de mesurer la tenue des engagements et objectifs pris au lancement ou au cours du projet. Elle permet d'observer la façon dont ils se concrétisent dans l'espace aménagé et leurs effets.

L'évaluation en continu est aussi un outil pour mesurer l'intégration de l'égalité à toutes les étapes du processus. Elle implique de faire appel à une expertise dédiée qui peut soit être confiée à l'un-e des membres de l'équipe projet, soit être externalisée sous la conduite du ou de la chef-fe de projet. Il convient alors de «*sensibiliser la collectivité aux différents niveaux d'approche de l'évaluation*»<sup>24</sup>. Le plus souvent, les démarches d'évaluation ne sont effectuées qu'a posteriori ; «*se bornant à mesurer les effets de l'action publique, elle[s] se prive[nt] d'une capacité à mesurer les conditions limitantes ou optimisantes d'une stratégie de l'action*»<sup>25</sup>.

En l'absence, pour l'heure, d'un cadre de référence et d'une charte dédiée, on constate dans la pratique une certaine faiblesse à évaluer les projets sous l'angle de l'égalité de genre. Divers documents peuvent inspirer cette approche : méthodes de management, grilles de questionnement et méthodes d'évaluation de la qualité des espaces mises en avant par des organismes comme l'ADEME, le Ministère de l'écologie, ainsi que par des chercheuses et chercheurs<sup>26</sup>.

Dans le cadre d'une stratégie de réduction des inégalités de genre, la grille d'évaluation doit réintroduire les objectifs définis en amont du projet d'aménagement. Les enjeux fondamentaux de l'égalité femmes-hommes – lutte contre les stéréotypes, lutte contre les violences faites aux femmes, pouvoir d'agir, qualité urbaine – doivent tous être pris en compte dans cette démarche.

24. Patrick CHOTTEAU - Secrétaire général adjoint de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques in Mettre en place et gérer un dispositif d'évaluation d'une opération d'aménagement durable, Novembre 2015, ADEME et association HQE.

25. Ibid.

26. Référentiel national pour l'évaluation des écoquartiers, tome 2, Cerema, 2018.

# Préconisations et bonnes pratiques

Sur la base d'approches souvent issues de la transition écologique, il est possible d'établir une liste de critères qui recourent directement les questions de genre et d'espace public, intégrant :

- **Les besoins des habitant-es** dans le contexte socio-économique du projet, en termes de cadre de vie, d'émancipation, de sentiment de sécurité et de légitimité d'occupation des espaces.
- La définition **d'indicateurs** de résultats et d'impacts sur la réduction des inégalités de genre.
- **L'analyse de genre** dans les modes opératoires d'ingénierie et le budget,
- La **participation** des femmes et des hommes,
- **La durabilité et la reproductibilité** du projet pour s'assurer que les nouveaux modes de travail soient capitalisés et généralisés.

L'évaluation doit toucher plusieurs domaines et être menée de manière interscalaire, c'est-à-dire à différentes échelles.



Jardin Partagé Le Champ verdoyant  
9e arrondissement ©Alexandra BERGER

DOMAINES D'INTERVENTION	ENJEUX POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME	INDICATEURS MOBILISABLES	RECUEIL DES DONNÉES
<b>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</b>	Ambiances urbaines sécurisantes	Ressentis des usager-ères	Enquêtes sensibles Médiation
	Légitimité accrue à stationner et parcourir l'espace public	Mixité dans l'espace public	Observation in situ
	Mobilisation de la prévention situationnelle	Réalisation d'un diagnostic	Données intégrées au programme
<b>CAPACITATION ET POUVOIR D'AGIR</b>	Sentiment de sécurité renforcé / Co-veillance	Ressentis des usager-ères	Enquête
	L'expression et la parole des femmes est entendue et contribue au projet	Mesure chiffrée des temps de parole et des sujets apportés par les femmes lors des concertations	Bilan genré à systématiser lors des concertations Enquête in situ et analyse des noms de rues
	Renforcement de la confiance en soi	Utilisation du travail en mixité et en non-mixité	Analyse de la gouvernance et des activités des associations locales
	Visibilité sociale et implication dans les projets	Présence dans l'espace public, dans les initiatives locales	
	Mise en réseau	Présence dans la vie sociale locale	
<b>LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES</b>	Contribution du projet à une déconstruction des normes genrée	- Vocabulaire et écriture égalitaire - Déplacement des rôles - Mise en place de sensibilisations	- Légalité s'inscrit comme objectif et dans le cheminement du projet - Évaluation des temps de sensibilisation - Discussions dédiées
	Remise en question des usages exclusifs	- Flexibilité des espaces et des usages - Partage de l'espace	Observation in situ
	Remise en question des stéréotypes dans les métiers		

<p><b>DURABILITÉ URBAINE</b></p>	<p>Flexibilité / réversibilité planifiée des usages de l'espace</p> <p>Confort climatique</p>	<p>Fréquentation mixte des espaces</p> <p>Mobilisation des référentiels HQE / éco-quartier</p>	<p>Intégration au programme</p> <p>Voir méthodologie déployée dans les documents de cadrage et de labélisation</p>
	<p>Bien-être et santé</p>	<p>Mise en place d'une EIS – Évaluation d'impact sur la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalétique adaptée</li> <li>- Liaisons entre fonctions faciles et rapides</li> <li>- Existence de repères urbains</li> <li>- Intégration des TIC dans la gestion de l'espace public<sup>28</sup></li> <li>- Traitement des ambiances lumineuses diurnes et nocturnes</li> </ul>	<p>Intégration de cet outil dans la démarche projet</p>
	<p>Libilité des espaces, facilitation des parcours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminements piétonniers pratiques et sécurisés</li> <li>- Accès aux modes actifs et aux transports en commun renforcé</li> </ul>	
<p><b>ACCESSIBILITÉ DES ESPACES</b></p>	<p>Traitement des interfaces mobilités actives et automobiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le point de vue des enfants est pris en compte et leurs parcours sécurisés</li> <li>- Niveau d'autonomie dans les déplacements et fréquentation des espaces</li> </ul>	
	<p>Les enfants dans la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet urbain et les transformations sociales qu'il engendre ont pu servir à penser les relations filles-garçons dans des contextes éducatifs ou socio-éducatifs</li> </ul>	
	<p>Les besoins des adolescentes versus adolescents, une éducation à l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aménités urbaines, les services et le mobilier conviennent et sont appropriées par différentes populations</li> </ul>	
<p><b>ASSURER L'AISSANCE POUR CHACUNE DANS LE CADRE DE VIE</b></p>	<p>Prise en compte des besoins des aînés et de l'intergénérationnel</p>		

27. TIC, Technologies d'Information et de Communication dans la gestion de l'espace public.

## Quelques questions à se poser

L'évaluation a-t-elle été anticipée en amont du projet ?

L'évaluation s'appuie-t-elle sur l'élaboration de critères et d'indicateurs issus des éléments contenus dans le programme ?

Des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs ont-ils été élaborés pour traduire la complexité de la réalité du projet en critères synthétiques : critères de pertinence, de moyens, de résultats ?

Des outils spécifiques ont-ils été produits afin de répondre aux principales questions évaluatives : enquêtes, collecte de données, investigations ciblées ?

Qui est en charge de la production d'informations et du traitement des données relatives à l'évaluation ? Quelles ressources d'expertise et financières ont été mobilisées ?

Le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et minorités de genre (visibilité, confiance en soi, participation citoyenne, etc.)?

Quel est le degré d'appropriation des problématiques de genre par l'équipe projet et dans quelle mesure les différent-es acteurs-trices du projet ont-ils-elles modifié leurs pratiques afin de contribuer à la réalisation de l'égalité de genre, dans les services ou de nouvelles offres ?

Y a-t-il eu des obstacles à la mise en œuvre des stratégies visant à réduire les inégalités en termes d'accès à l'habitat, aux équipements, aux services de base, à l'espace public ?

Quelles stratégies ou actions peut-on capitaliser dans ce projet, quels écueils méritent d'être soulignés ?



# CONCLUSION

Un espace urbain égalitaire ne se repère pas immédiatement dans la matérialité de l'aménagement. L'égalité d'accès à la ville pour toutes et tous avec le même sentiment de légitimité et de sécurité doit par contre se repérer dans les usages, dans la fréquentation partagée des espaces comme dans leurs appropriations différenciées.

C'est bien dans le processus d'élaboration des projets urbains qu'il est pertinent d'intervenir pour un urbanisme plus conscient des usages différenciés de la ville et plus attentif à l'expression de la diversité des publics lors des concertations.

Les normes de genre qui pèsent sur les pratiques urbaines ne sont pas produites par des aménagements urbains. Les rapports différenciés à l'espace urbain trouvent leur origine dans le poids des codes sexués et « *la persistance des stéréotypes de genre : aux femmes qui seraient assignées aux tâches domestiques à l'intérieur du foyer, l'espace privé. Aux hommes, qui auraient la responsabilité de faire vivre la famille en allant travailler à l'extérieur, l'espace public* »<sup>29</sup>. Cette essentialisation a amené à la conception de quartiers entiers dont on constate aujourd'hui les limites.

---

29. Tendances prospectives – Rapports hommes/femmes dans l'espace public, Anne-Caroline Jambaud, Métropole de Lyon, octobre 2018, p. 3.



Les différentes préconisations opérationnelles de ce livret montrent combien la mobilisation de tous-tes les acteurs-trices ayant un rôle dans la fabrique de la ville (élu-es, technicien-nes, acteurs-trices privé-es) est nécessaire pour lutter contre les inégalités de genre.

Cette prise en compte de la part de plusieurs professionnel-les géographes, urbanistes, élu-es locaux-ales permet de rendre les espaces publics plus accueillants, plus égalitaires et la ville plus hospitalière. Une conception de l'aménagement urbain se développe, plus participative, plus ancrée dans les réalités interscalaires (locales, urbaines, nationales et mondiales), consciente des enjeux sociaux mais aussi climatiques, en matière de santé, de respect de la biodiversité, etc., plus en prise avec les évolutions actuelles en matière de travail, de mobilité, de présence du numérique, de structures familiales, de modes de consommation.

Ce livret plaide pour un urbanisme qui revendique la prise en compte de la complexité, sans chercher à la réduire, où le genre ne soit pas une dimension marginale ou oubliée, mais pleinement intégrée par chaque maîtrise d'ouvrage, chaque professionnel-le de l'urbanisme et de l'aménagement pour contribuer à rendre l'usage des villes plus égalitaire.

# GLOSSAIRE

## ANDROCENTRISME :

L'androcentrisme est la dissimulation des problèmes posés par l'asymétrie des sexes dans une universalité factice, trompeuse<sup>30</sup> et, consciemment ou non, envisageant le monde du point de vue masculin.

## DOMINATION MASCULINE :

Elle désigne les structures matérielles et symboliques de l'infériorisation des relations de pouvoir des hommes sur les femmes. Elle est la résultante de la bi-catégorisation des sexes et de la hiérarchie de l'un par rapport à l'autre. Elle est l'instrument de la relation de pouvoir des hommes sur les femmes et minorités de genre.

## ÉCRITURE ÉGALITAIRE :

L'écriture égalitaire (ou écriture inclusive, ou encore langage épïcène) est un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à éviter toute inégalité supposée par le langage ou l'écriture. Cela se fait à travers le choix des mots, la syntaxe, la grammaire ou la typographie.

## ESSENTIALISME :

Idee selon laquelle des groupes de gens pourraient être définis par certaines caractéristiques essentielles, visibles et objectives, qui seraient inhérentes aux individus, éternelles et inaltérables.

C'est face à cette acception que Simone de Beauvoir développe «*on ne naît pas femme, on le devient*».

*«L'essentialisme consiste à attribuer aux femmes et aux hommes des psychologies, des comportements, des caractéristiques sociales, des manières de voir différentes du fait de leurs différences biologiques observées et/ou scientifiquement avérées. L'essentialisme est ainsi tenu par un grand nombre de promoteurs de l'égalité femmes/hommes comme le fondement du sexisme. Que celui-ci soit malveillant et misogynne (comme par exemple quand il attribue "un gène du commérage" aux femmes, ou suppose que les hommes sont inaptes à faire plusieurs choses à la fois) ou qu'il soit bienveillant et apparemment flatteur (comme par exemple, quand on espère des femmes en position de leadership qu'elles s'y montrent plus douces et conciliantes ou quand on métaphorise le courage au masculin par de valeureux attributs !)»<sup>31</sup>.*

## GENRE :

La notion de genre recouvre quatre sens :

- Le genre se définit avant tout comme construction sociale dont la démarche a été de «*faire éclater les visions essentialistes de la différence des sexes, qui attribuent des caractéristiques immuables aux hommes et aux femmes en fonction, le plus souvent, de leurs caractéristiques biologiques*». Cette définition nous conduit, entre autres, à différencier «*sexe*» et «*genre*».

30. Fabio Lorenzi-Cioldi, Les Androgynes, 1994.

31. <https://www.eveprogramme.com/14474/cest-quoi-lessentialisme>

- Le deuxième sens de la notion de genre consiste à le définir comme un processus relationnel, dans la mesure où «*les caractéristiques associées à chaque sexe sont socialement construites dans une relation d'opposition*». C'est ce qui fait qu'un certain nombre de travaux portent sur les femmes et le féminin, les hommes et le masculin comme produits d'un rapport social.
- Le troisième sens de la notion de genre consiste à le définir comme un rapport de pouvoir : «*dans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variables*». C'est ce qui conduit les féministes matérialistes (Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu) à utiliser, dans les années 1970, le terme de «patriarcat». Mais le genre n'est pas seulement une domination hommes/femmes : il est aussi, selon Judith Butler, notamment un ordre normatif qui «*enjoint chacun.e à appartenir à un sexe (celui assigné à la naissance) et à un seul, et à adopter des manières d'être et de faire conformes à la définition sociale de «son» sexe – sanctionnant les individus qui dévient les normes de genre*». Cet ordre normatif qu'est le genre fixe les identités en deux catégories exclusives et est dénoncé par les perspectives queer à la suite de l'ouvrage *Gender Trouble* de Judith Butler.
- Enfin, et il ne s'agit pas là d'une définition à proprement parler, mais le genre est imbriqué dans d'autres rapports sociaux / de pouvoir tels que la sexualité, la classe sociale, l'origine, l'âge, l'état de santé, etc. Quand on parle de genre, il convient alors de se poser la question des modalités d'imbrication du genre dans les autres rapports de pouvoir à l'œuvre dans la société.

## STÉRÉOTYPE DE GENRE

Les stéréotypes de genre sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées «*naturelles*» aux filles et femmes, aux garçons et hommes, sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sous-entendu «*par nature*».

Les stéréotypes de genre font passer pour naturels et normaux des rôles de sexe différents et hiérarchisés, assignés aux femmes et aux hommes. Les rôles de sexe sont des traits psychologiques, des comportements, des rôles sociaux ou des activités assignées plutôt aux femmes ou plutôt aux hommes, dans une culture donnée, à une époque donnée.

# BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin

- A'urba, 2011, «**L'usage de la ville par le genre : les femmes**», [en ligne] <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-laville-par-le-genre-les-femmes>
- Alessandrin Arnaud, Raibaud Yves, 2012, **Géographie des homophobies**, Paris, Armand Colin.
- Barthe-Deloizy Francine, Hancock Claire, 2005, «**Introduction : le genre, constructions spatiales et culturelles**», *Géographie et cultures*, 54 | 2005, p.3-9.
- Bereni Laure, Chauvin Sébatien, Jaunait Alexandre, Revillard Anne, 2012, **Introduction aux études sur le genre**, Bruxelles, de Boeck.
- Biarrotte Lucile, 2020, «**«L'infusion» d'approches genrées dans l'urbanisme parisien : métaphore d'une propagation aux échelles organisationnelles et individuelles**», *Urbanités*, n°3, Minorités/Majorités.
- Blidon Marianne, 2017, «**Genre et Ville, une réflexion à poursuivre**», *Annales de la recherche urbaine*, n°112, pp.6-12.
- Clair Isabelle, 2012, **Sociologie du genre**, Paris, Armand Colin.
- Clerval Anne (Dir.), 2015, Fleury Antoine, Rebotier Julien et Weber Serge, **Espaces et rapports de domination**. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Connell Raewyn, 2014, **Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie**, Paris, Éditions Amsterdam.
- Coutras Jacqueline, 1996, **Crise urbaine et espaces sexués**, Paris, Armand Colin.
- Di Meo Guy, 2011, **Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale**, Paris, Armand Colin.
- Direnberg Lucia, Schmoll Camille, 2014, «**Ce que le genre fait à l'espace...et inversement**», *Les cahiers du Cedref*, 21.
- Fraser, Nancy, 2011, **Qu'est-ce que la justice sociale**, Paris, La Découverte.
- Hancock Claire, «**L'idéologie du territoire en géographie : incursions féminines dans une discipline masculiniste**», in Bard Christine (dir.), *Le genre des territoires*, Angers, PUA, 2004, p. 167-174.
- Haut conseil à l'égalité, **Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun**, Avis n°2015-04-16-VIO-16 publié le 16 avril 2015.
- Haut conseil à l'égalité, 2014, **Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés**, Rapport n° 2014-06-19-EGALITER.
- Lefebvre Henri, 1968, **Le droit à la ville**, Paris, Anthropos.
- Lieber Marylène, 2008, **Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question**, Paris, Presses de SciencesPo.
- Louargant Sophie, 2015, «**Penser la métropole avec le genre**», *Travail, genre et société*, vol. n°33, N°1, pp. 49-66.
- Louargant Sophie, 2017, «**Revisiter la ville avec le genre**» in Faure E.,

Hernandez Gonzalez E., et Luxembourg C. (éd.), *La ville : quel genre ?*, Montreuil, Le temps des cerises, pp. 217-240.

- Luxembourg Corinne, Faure Emmanuelle et Hernandez-Gonzalez Edna, 2017, **La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre**. Montreuil, Le temps des cerises.
- Luxembourg Corinne, Labryère Damien, Faure Emmanuelle, 2020, **Les sens de la ville. Pour un urbanisme de la vie quotidienne**, Montreuil, Le temps des cerises.
- Martouzet Denis (dir.), 2014, **Ville aimable**, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. «Villes et Territoires».
- Meda Dominique, 2001, **Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles**, Paris, Flammarion.
- Michaud Anne, **Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire**, Ville de Montréal, 2002.
- Nez Héloïse, 2015, **Urbanisme : la parole citoyenne**, Le bord de l'eau.
- Rennes Juliette, 2016, **Encyclopédie critique du genre**, Paris, La Découverte.
- Secrétariat général du comité interministériel des villes, 2012, **Guide méthodologique des marches exploratoires**, Cahiers pratiques, hors-série.
- Tummers Lidewij, 2015, **Stéréotypes de**

**genre dans la pratique de l'urbanisme**, Travail, genre et sociétés, 33,(1), 67-83. doi:10.3917/tgs.033.0067

- Vinet Élise et al., 2014, **«Recherche action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais»**, rapport de recherche, Greps, Lyon 2, [en ligne] [http://greps.univ-lyon2.fr/medias/fichier/rapport-de-rechercheegaliter-greps\\_1400500834692-pdf](http://greps.univ-lyon2.fr/medias/fichier/rapport-de-rechercheegaliter-greps_1400500834692-pdf)

## QUELQUES SITES À CONSULTER

- **La page dédiée à la politique d'égalité femmes-hommes menée par la Ville de Lyon** : <https://www.lyon.fr/solidarite/egalites-femmes-hommes/la-politique-egalite-de-la-ville>
- **Le site web du secrétariat d'État délégué à l'égalité femmes-hommes** : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>
- **Le site web du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>
- **Le site web de la plateforme Genre et Ville** : <http://www.genre-et-ville.org/>
- **Le site web du programme de recherche «Pari(s) du genre»** : <https://parisdugendre.fr/>
- **Le site web du centre Hubertine Auclert** : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

# REMERCIEMENTS

La production d'un document de ce type ne peut être qu'une aventure collective. A fortiori lorsqu'il s'agit de penser l'urbanisme au prisme du genre, il est nécessaire de mobiliser des compétences plurielles. Rémy Le Floch, chargé de mission à la Mission Égalité et Hospitalité de la Ville de Lyon, a assuré le pilotage et la coordination de ce document qui a pu se nourrir des contributions, de l'investissement, des échanges et des réflexions de nombreuses professionnel·les :

**Michaël Baska**, Ville de Lyon, directeur adjoint de la Direction du Développement territorial, **Frédérique Bourgeois et Fabien Bressan** de Labo Cités, Directrice et Directeur adjoint, référent participation citoyenne, renouvellement urbain, sport, **Bertrand Consol**, groupe SERL, Chef de projet, **Catherine Falcoz**, Ville de Lyon, responsable communication à la Mission Duchère, **Martial Gille**, Ville de Lyon, chargé de coordination urbaine à la Direction de l'aménagement urbain, **Amar Harrouni**, Ville de Lyon, chargée de mission en charge de la GSUP à la Mission quartiers anciens, **Michel Le Calloc'h**, Ville de Lyon, ingénieur sécurité prévention situationnelle, Direction sécurité prévention, **Camille Martinez**, ENTPE, doctorante au Laboratoire RIVES (Recherches Interdisciplinaires Ville, Espace, Société), **Dominique Maurice**, Métropole de Lyon, responsable de la Mission Entrée-Est, **Richard Nordier**, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, chargé d'études Modes de vie et usages, **Anouk Sergent**, stagiaire à la Mission égalité et hospitalité de la Ville de Lyon, **Bénédicte Vaessen-Revel**, Métropole de Lyon, Cheffe de projet à Direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine.

L'élaboration de ce livret a bénéficié de l'accompagnement de la plateforme Genre et Ville et de l'atelier Pop-corn, co-rédacteurs du livret et animateurs de différentes expérimentations.

Ce document prend aussi appui sur les travaux de chercheur·ses, d'expert·es, d'associations et d'autres institutions et collectivités qui ont travaillé sur ce sujet complexe. Nous remercions ici toutes celles et ceux qui ont contribué à nourrir et à inspirer la démarche de la Ville de Lyon.





La réalisation de ce livret a été soutenue par

